



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question au Gouvernement n° 2091

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Francis Saint-Ellier.

M. Francis Saint-Ellier. Ma question s'adresse à M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace.

Plus que jamais, l'accès à l'information est devenu un enjeu essentiel dans notre économie mondiale.

Il y a maintenant une quinzaine d'années, la France avait pris avec le Minitel une avance presque insolente pour les Américains dans le domaine des technologies de l'information. Malheureusement, elle accuse aujourd'hui un certain retard, comme l'a récemment rappelé un rapport du commissariat au Plan.

Ce retard concerne en particulier le taux d'équipement des ménages en micro-ordinateurs, avec 15 % en France contre 20 % en Allemagne et 35 % aux États-Unis. Quant au nombre d'ordinateurs connectés à Internet, la France en a moins de 200 000, contre 500 000 en Allemagne et 8 millions aux États-Unis.

Ce retard est dû notamment au coût élevé des télécommunications, coût sur lequel la réforme aura un impact très favorable à partir de 1998, mais il faut aussi prendre en compte la barrière culturelle des Français face à ce progrès. Comment entendez-vous populariser les nouvelles technologies de l'information et replacer la France dans le peloton de tête ? (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace.

M. François Fillon, ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Vous avez raison, monsieur Saint-Ellier, de souligner le retard que notre pays a accumulé dans le domaine des technologies de l'information.

Le Gouvernement en a identifié les causes et vous les avez vous-même rappelées. Il y a d'abord la réglementation, et en particulier le monopole de l'État sur les communications, qui n'a pas incité à l'initiative et qui n'a pas pesé sur les tarifs des télécommunications, qui constituent un élément déterminant pour le développement des technologies nouvelles. Il y a ensuite le facteur culturel, c'est-à-dire la faible pénétration de la société française par l'informatique, et tout particulièrement à l'école.

Pour faire face à ces deux handicaps français, nous avons pris trois initiatives.

La première, de loin la plus importante et la plus difficile, a été la libéralisation du secteur des télécommunications que vous avez votée en 1996. L'année 1996 restera comme l'année de la libéralisation de ce secteur. Les tarifs de télécommunications sont désormais orientés à la baisse, et, surtout, des opérateurs nouveaux vont apparaître et stimuler une concurrence qui, déjà, conduit France Telecom, qui, il faut bien le dire, ignorait il y a quelques mois ces nouvelles technologies, à vouloir aujourd'hui les promouvoir et à en faire une véritable priorité.

La deuxième initiative a été de mener à son terme l'appel à proposition qui avait été lancé par le gouvernement précédent. Les 500 millions de francs promis ont été mis sur la table, et vous en savez quelque chose puisque vous pilotez vous-même l'une des expériences les plus intéressantes.

Enfin, la dernière initiative vise la résistance culturelle que vous évoquiez à l'instant. Nous avons engagé avec le ministre de l'éducation nationale un travail de réflexion sur une initiative pour l'école qui associerait France Telecom, l'éducation nationale et les constructeurs de matériel informatique pour que chaque enfant puisse désormais se servir de l'ordinateur comme on se servait il y a quelques dizaines d'années d'un crayon.

(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Francis Saint-Ellier.

M. Francis Saint-Ellier. Ma question s'adresse à M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace.

Plus que jamais, l'accès à l'information est devenu un enjeu essentiel dans notre économie mondiale.

Il y a maintenant une quinzaine d'années, la France avait pris avec le Minitel une avance presque insolente pour les Américains dans le domaine des technologies de l'information. Malheureusement, elle accuse aujourd'hui un certain retard, comme l'a récemment rappelé un rapport du commissariat au Plan.

Ce retard concerne en particulier le taux d'équipement des ménages en micro-ordinateurs, avec 15 % en France contre 20 % en Allemagne et 35 % aux États-Unis. Quant au nombre d'ordinateurs connectés à Internet, la France en a moins de 200 000, contre 500 000 en Allemagne et 8 millions aux États-Unis.

Ce retard est dû notamment au coût élevé des télécommunications, coût sur lequel la réforme aura un impact très favorable à partir de 1998, mais il faut aussi prendre en compte la barrière culturelle des Français face à ce progrès. Comment entendez-vous populariser les nouvelles technologies de l'information et replacer la France dans le peloton de tête ? (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace.

M. François Fillon, ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Vous avez raison, monsieur Saint-Ellier, de souligner le retard que notre pays a accumulé dans le domaine des technologies de l'information.

Le Gouvernement en a identifié les causes et vous les avez vous-même rappelées. Il y a d'abord la réglementation, et en particulier le monopole de l'État sur les communications, qui n'a pas incité à l'initiative et qui n'a pas pesé sur les tarifs des télécommunications, qui constituent un élément déterminant pour le développement des technologies nouvelles. Il y a ensuite le facteur culturel, c'est-à-dire la faible pénétration de la société française par l'informatique, et tout particulièrement à l'école.

Pour faire face à ces deux handicaps français, nous avons pris trois initiatives.

La première, de loin la plus importante et la plus difficile, a été la libéralisation du secteur des télécommunications que vous avez votée en 1996. L'année 1996 restera comme l'année de la libéralisation de ce secteur. Les tarifs de télécommunications sont désormais orientés à la baisse, et, surtout, des opérateurs nouveaux vont apparaître et stimuler une concurrence qui, déjà, conduit France Telecom, qui, il faut bien le dire, ignorait il y a quelques mois ces nouvelles technologies, à vouloir aujourd'hui les promouvoir et à en faire une véritable priorité.

La deuxième initiative a été de mener à son terme l'appel à proposition qui avait été lancé par le gouvernement précédent. Les 500 millions de francs promis ont été mis sur la table, et vous en savez quelque chose puisque vous pilotez vous-même l'une des expériences les plus intéressantes.

Enfin, la dernière initiative vise la résistance culturelle que vous évoquiez à l'instant. Nous avons engagé avec le ministre de l'éducation nationale un travail de réflexion sur une initiative pour l'école qui associerait France Telecom, l'éducation nationale et les constructeurs de matériel informatique pour que chaque enfant puisse désormais se servir de l'ordinateur comme on se servait il y a quelques dizaines d'années d'un crayon.

(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Saint-Ellier Francis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2091

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : télécommunications et espace

Ministère attributaire : télécommunications et espace

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 18 décembre 1996, page 8422

Réponse publiée le : 18 décembre 1996, page 8422

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 18 décembre 1996